CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions de vente « *CGV* » régissent les relations contractuelles d'une part entre THEIA INSTRUMENTS, société par actions simplifiée au capital de 159.000 euros dont le siège social est situé au 11 bis Rue du Clos de Marolles 28130 PIERRES et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHARTRES sous le numéro 808 153 852 « *Theia Instruments* » et d'autre part, toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat de matériel ou de prestations de services « *l'acheteur* » et dénommés ensembles avec Theia Instruments, les « *Parties* ».

Objet :

Les présentes CGV visent à définir les relations contractuelles entre Theia Instruments et l'acheteur et les conditions applicables à tout achat que l'acheteur soit professionnel ou un particulier.

L'acquisition d'un bien ou d'un service auprès de Theia Instruments implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes CGV.

Ces CGV prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Theia Instruments.

Theia Instruments se réserve le pouvoir de modifier ses CGV à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Tarifs :

Les prix figurant sur les devis sont des prix HT en euro. La TVA est applicable au jour de la commande. Tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services.

Theia Instruments se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que les prix figurant sur les devis en vigueur et soumis le jour de la commande seront les seuls applicables à l'acheteur.

Les prix indiqués ne comprennent pas les frais de traitement de commandes, de transport et de livraison.

Commandes :

L'acheteur, qui souhaite acheter un produit ou un service doit obligatoirement :

- avoir complété la fiche d'ouverture de compte sur laquelle il indiquera toutes les informations et coordonnées demandées,
- fournir un bon de commande en donnant toutes les références des produits ou services choisis, l'adresse de facturation et de livraison, le nom du contact chargé du suivi de la commande.

La confirmation de la commande entraîne l'acceptation des présentes CGV, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

Theia Instruments communiquera par courrier électronique la confirmation de la commande enregistrée.

Demandes d'expertise (réparation, maintenance) :

Toute demande d'expertise d'un appareil en vue d'une réparation, d'une révision ou de toute opération de maintenance fait l'objet d'un devis préalable. Lorsque l'expertise nécessite un diagnostic technique, celui-ci est réalisé après acceptation du devis correspondant.

En cas de refus par l'acheteur du devis de réparation ou de maintenance établi à l'issue de l'expertise, le montant du devis relatif au diagnostic reste intégralement dû.

Demande de prêt de matériel :

L'acheteur qui souhaite se faire prêter du matériel en vue d'essais avant commande définitive accepte ce qui suit :

Le matériel prêté par Theia Instruments doit être revenu aux locaux de Theia Instruments sous 15 jours calendaires maximum ou régularisé par une commande ferme. Les frais d'expédition sont à la charge de l'acheteur.

En cas de non-respect du délai du prêt, des frais s'élevant à 100 € HT par jour de retard seront facturés à l'acheteur.

Conditions de paiement :

Toute vente à intervenir entre l'acheteur et Theia Instruments sera régie par les CGV du vendeur, ci-après précisées et inscrites, que l'acheteur déclare expressément accepter.

Sauf stipulation contraire figurant au devis ou à l'accusé de réception de commande, les factures sont payables comptant à la commande, par virement bancaire ou chèque. La date de facturation constitue le point de départ du calcul des échéances.

L'absence de contestation écrite des conditions de paiement figurant sur l'accusé de réception dans un délai de 48 heures vaut acceptation pleine et entière par l'acheteur.

Des conditions particulières peuvent être prévues au devis ou convenues par écrit entre les Parties, notamment :

- versement d'un acompte à la commande ;
- paiement échelonné (ex. : 30 % à la commande, solde à la livraison) ;
- paiement à 30 jours nets à compter de la date de facturation ;
- toute autre modalité convenue expressément.

Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit :

- l'application d'intérêts de retard calculés à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter du lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture ;
- le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

Les pénalités de retard sont exigibles par mois entier entamé.

En cas de retard de paiement, Theia Instruments se réserve le droit de suspendre l'exécution des commandes ou prestations en cours, sans préjudice de toute autre action. Le défaut de paiement à l'échéance ou le non-retour des effets acceptés dans un délai de 15 jours pourra entraîner la déchéance du terme et rendre immédiatement exigibles l'ensemble des sommes restant dues.

Transfert et réserve de propriété :

Le transfert de propriété des produits, au profit de l'acheteur, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits produits.

Theia Instruments se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par l'acheteur restera acquis à Theia Instruments à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'acheteur.

Livraisons et frais de port :

Les livraisons sont faites à l'adresse indiquée sur le bon de commande. Les risques sont à la charge de l'acheteur ou du destinataire désigné sur le bon de commande de l'acheteur à compter du moment où les produits ont quitté les locaux de Theia Instruments. En cas de dommage pendant le transport, la protestation motivée doit être formulée auprès du transporteur dans un délai de trois jours à compter de la livraison.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Les frais de transport, d'emballage et, le cas échéant, d'assurance sont à la charge de l'acheteur. Ils sont facturés en sus du prix du matériel et sont précisés dans le devis.

Garantie :

Les produits livrés par Theia Instruments bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée d'un an, à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

La garantie forme un tout indissociable avec le produit vendu par Theia Instruments. Le produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

Cette garantie est limitée au remplacement ou à la réparation des produits non conformes ou affectés d'un vice.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur, comme en cas d'usure normale du produit ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, l'acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer Theia Instruments, par voie électronique, de l'existence des vices dans un délai maximum de 30 jours à compter de leur découverte, à l'adresse e-mail suivante : sav@theia-instruments.com.

Theia Instruments remplacera ou fera réparer les produits ou pièces sous garantie jugés défectueux. Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre et de déplacement.

Le remplacement des produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

La garantie enfin, ne peut pas intervenir si les produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du produit.

Archivage – Preuve :

Theia Instruments archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1379 du Code civil.

Les registres informatisés de Theia Instruments seront considérés par les Parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les Parties.

Données personnelles :

Les données personnelles recueillies auprès de l'acheteur font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Theia Instruments. Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est Theia Instruments. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation de l'acheteur soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, Theia Instruments s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de l'acheteur, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Conformément à la réglementation applicable, l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : « direction@theia-instruments.com ».

En cas de réclamation, l'acheteur peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Force majeure :

Theia Instruments ne pourra être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil, et ceux habituellement reconnus par la jurisprudence française.

Résolution :

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra, nonobstant la clause résolution pour manquement d'une Partie à ses obligations figurant ci-après, avoir lieu que 15 jours après l'envoi la réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties notamment des obligations suivantes :

- Obligations de l'acheteur :

  paiement à l'échéance des services ou matériels commandés conformément au devis

  fourniture de l'accès, des informations et moyens nécessaires à l'exécution des prestations (installation, maintenance, réparation), notamment la mise à disposition de locaux adaptés, d'une alimentation électrique conforme, d'un environnement technique compatible ainsi que, le cas échéant, du matériel informatique et des équipements nécessaires au fonctionnement du matériel livré. En cas de retard imputable à l'acheteur dans la mise à disposition des locaux, des équipements ou des conditions techniques nécessaires à l'installation, le matériel sera réputé livré à la date convenue et le paiement du prix restera exigible conformément aux conditions prévues au devis ;

  utilisation, entretien et conservation du matériel conformément aux instructions de Theia Instruments ;

  restitution du matériel fourni à titre provisoire ou pour intervention, le cas échéant ;

  respect des obligations contractuelles de confidentialité et de protection des informations techniques ou commerciales.

- Obligations de Theia Instruments :

  livraison et exécution des prestations dans les délais et selon les spécifications du devis ;

  conformité du matériel aux normes contractuelles et légales ;

  réalisation des prestations de maintenance selon les modalités prévues au contrat ;

  respect des engagements relatifs à la sécurité et à la confidentialité des informations de l'acheteur.

Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une Partie à ses obligations aura lieu de plein droit 15 jours après l'envoi la réception d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

Droit applicable :

De convention expresse entre Theia Instruments et l'acheteur, les présentes CGV sont régies et soumises au droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient rédigées en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Règlement des litiges :

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES PRÉSENTES CGV POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉSOLUTION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES, SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL COMPÉTENT DE CHARTRES.